

" LADY SOUL "

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs
Siège social : 27, rue de la Ferronnerie, 75001 PARIS

RCS PARIS B 395 208 192
N° de gestion 94 B 07721

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 30 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le trente septembre à ~~n~~euf heures,

5842

Les Associés de la société à responsabilité limitée dite "LADY SOUL" au capital de 50 000 francs, divisé en cinq cents parts sociales de 100 francs chacune, dont le siège social est à PARIS (75001), 27, rue de la Ferronnerie,

Se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation et sous la présidence de la gérante et associée Mademoiselle Zina KACHNAOUI.

SONT PRESENTS :

- Monsieur **Alexandre GUARNERI**,
propriétaire de deux cent six parts
sociales,..... 206
 - Mademoiselle **Zina KACHNAOUI**,
propriétaire de cent dix huit parts sociales,.. 118
 - Monsieur **Marco MENOZZI**,
propriétaire de quatre vingt huit parts
sociales,..... 88
 - Monsieur **Stéphane MICHOT**,
propriétaire de quatre vingt huit parts
sociales..... 88
- Soit l'ensemble des parts sociales..... 500
==

La présidente constate que les parts étant toutes représentées l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Puis, la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- les statuts de la Société,
- le texte des résolutions,
- le rapport de la gérante.

1 AG

Puis la présidente rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

ORDRE DU JOUR

- rapport de la gérante,
- démission de la gérante et quitus,
- nomination d'un nouveau gérant,
- pouvoirs,
- questions diverses.

Mademoiselle Zinna KACHNAOUI donne alors lecture de son rapport de gérante sur la question à l'ordre du jour. Elle rappelle à ses co-associés que pour des raisons personnelles elle n'entend plus exercer les fonctions de gérante de la société.

Elle demande en conséquence à ses co-associés de bien vouloir se prononcer sur la nomination d'un nouveau gérant et lui donner quitus pour la période durant laquelle elle a exercé les fonctions de gérante.

Après discussion les associés passent au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Mademoiselle Zinna KACHNAOUI de ses fonctions de gérante à compter de ce jour et lui donne quitus pour sa gestion de la constitution de la société à ce jour ; le quitus définitif lui sera donné lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui approuvera les comptes du premier exercice social clos le 30 juin 1995 ; date de clôture du premier exercice social prévu par le pacte social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer en qualité de gérant avec effet de ce jour Monsieur Alexandre GUARNERI, demeurant à PARIS (75012), 73, rue de Wattignies et ce pour une durée illimitée.

Il aura les pouvoirs les plus étendus prévus par la Loi et les statuts pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserves des pouvoirs que la Loi réserve expressément aux associés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée par 294 voix, Monsieur Alexandre GUARNERI s'étant abstenu de voter mais ayant déclaré qu'il n'était visé par aucune interdiction visant l'exercice des fonctions de gérant de la société.

TROISIEME RESOLUTION

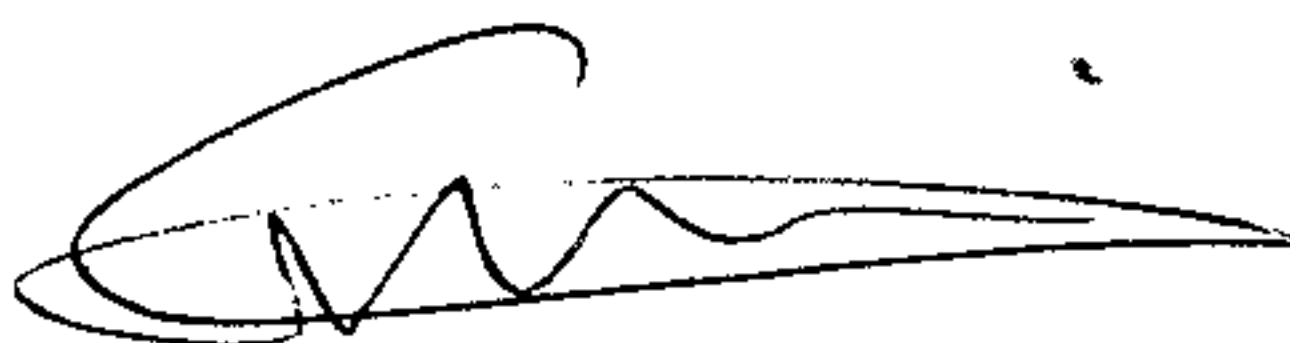
L'assemblée générale extraordinaire donne tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est mise au voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les associés dont le nouveau gérant pour acceptation de fonctions et l'ancienne gérante pour démission de ses fonctions.

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several loops and a long horizontal stroke.